

# CODE DU TRAVAIL, ATTENTION : El Khomri corrige la copie !

~~smic~~ *Archaïque !* × × × × × × × × × ×

*« normale »!* ~~Durée légale du travail~~ ×

~~Lois et intérêt général~~ × ×  
*Accords d'entreprises*

~~Protection des salariés~~ × ×  
*Des PATRONS !*

# EDITO

Le 17 mars dernier, la nouvelle ministre de la Fonction Publique Annick Girardin a généreusement concédé une augmentation du point d'indice de 1.2% en 2 fois: 0.6% au 1er juillet 2016, 0.6% au 1er février 2017. Et encore, elle ne proposait au départ qu'1%, mais l'ensemble des organisations syndicales étant mécontent, elle a été contrainte d'augmenter sa proposition....

Le point d'indice annuel passera donc (en 2 fois) de 55.5635 € à 56.2323€, soit une augmentation de 0.67€ brut annuelle.

Cette mesure va coûter 2.4 milliards d'euros à l'état ( seulement 1,5 milliard si l'on compte l'apport de cette revalorisation aux caisses de retraites). A comparer aux 40 milliards d'euros versés tous les ans aux entreprises dans le cadre du pacte de responsabilité.

Pourtant, le MEDEF affirmait que ce pacte allait permettre de créer 1 million d'emplois en 5ans alors qu'il en a en réalité créé ou sauvé 120 000 !!!

Comment ne pas faire le parallèle avec la loi El Khomri ? Cette loi qui est annoncée comme devant favoriser l'embauche alors qu'elle facilite le licenciement, cette loi qui prétend simplifier le code du travail alors que le préambule même en change la philosophie, le code n'étant plus fait pour protéger les salariés mais l'entreprise! Cette loi qui veut "inverser la hiérarchie des normes", c'est à dire privilégier les accords d'entreprises même s'ils sont moins favorables aux salariés que les accords de branches ou les accords nationaux.

Quelques exemples de vocabulaire sont éclairants quant à la philosophie générale de cette loi :

Les droits seraient contraints au « bon fonctionnement de l'entreprise » et non plus à « la nature de la tâche à accomplir ». Le SMIC (dont le montant est indexé sur l'inflation) disparaît du texte pour laisser place à un « salaire minimum fixé par la loi ». Enfin la « mensualisation du salaire » est remplacée par une « périodicité régulière », la « durée légale » du travail par la « durée normale ».

**Nous devons continuer d'informer nos adhérents, nos collègues, nos enfants, nos proches, et tout mettre en œuvre pour que cette loi qui doit être discutée à l'assemblée début mai soit retirée !**

## Catherine Anglesio



Paris, sous la pluie, à la manif du 31 mars dernier

# ETAT D'URGENCE: STOP!



**Beaucoup de monde présent à la réunion publique contre l'état d'urgence le 18 mars dernier à la maison des syndicats de Créteil.** Initiée par un large rassemblement d'associations (dont la LDH et le MRAP), d'organisations syndicales (FSU- CGT- Solidaires) et de partis politiques ( PC-PG- Ensemble-NPA-EELV, MJC), cette réunion avait pour but d'éclairer sur les réalités de l'état d'urgence.

Par exemple concernant les perquisitions : en temps "normal", seul un juge ou un officier de police peuvent entrer dans un domicile. Les perquisitions sont autorisées uniquement le jour, mais il existe déjà un régime dérogatoire pour perquisitionner de 21 heures à 6 heures du matin. Les perquisitions sont toujours suivies et contrôlées par un juge. Avec l'Etat d'urgence, une perquisition peut avoir lieu à toute heure, et sans aucun motif. Le procureur est averti, mais aucun PV n'est fait. Des agents vont perquisitionner alors qu'ils ne connaissent pas eux mêmes le motif.

**C'est le plein pouvoir donné à l'exécutif sur des motifs peu clairs, et la difficulté pour la défense à se défendre.**

Au lendemain du 13 novembre, il y a eu 34 perquisitions dont 80% par la brigade des stupés. Pourtant, on constate que la porosité entre trafic de stupéfiants et terrorisme est largement minoritaire.

Il a aussi été question dans cette soirée de la future réforme pénale et de ses conséquences: les policiers pourront tirer, les perquisitions nocturnes pourront se faire en cas d'enquête préliminaire et sans contrôle du juge (mais cette disposition risque d'être censurée par le conseil constitutionnel), une personne pourra être gardée pendant quatre heures au commissariat pour un contrôle d'identité sans droit à un avocat. Enfin, possibilité de relever ce qu'il y a sur un ordinateur ou un téléphone portable sans contrôle du juge.

La question s'est évidemment posée des suites de cette réunion et des actions à venir. Quelques pistes ont émergé: valoriser les pétitions déjà existantes, interpeler les parlementaires, mais aussi peser pour une loi "contre le contrôle au faciès" et pour le vote des étrangers.

Depuis, le président Hollande a abandonné son projet de révision constitutionnelle et de déchéance de nationalité.

Mais l'état d'urgence persiste, inutile et injuste, contre lequel nous devons continuer de nous mobiliser.

## Ça chante à la FSU !

Christiane Bélert (du SNUTER-FSU) chantera avec ses musiciens le vendredi 20 mai à Créteil (chansons de sa création et reprises du répertoire). Dîner-spectacle : repas à partir de 19 h 30 (25 euros) puis spectacle vers 21 h 30, au restaurant Alain Probable 13 rue d'Estienne d'Orves à Créteil. Réservations indispensables au : 01 42 07 50 53. Un chapeau circulera ensuite pour les artistes.



# LETTRE À LA FONCTION PUBLIQUE

Le 16 février dernier, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, adressait une lettre ouverte à toutes et tous les agents de la fonction publique. Nous avons décidé de la publier en intégralité ci-dessous.

Le 17 juin 2015, la ministre de la Fonction publique M. Lebranchu, avait déclaré : « la rémunération des fonctionnaires n'est pas juste ». Pour la FSU, il faut donc leur rendre justice et c'est maintenant ! **Le rendez-vous salarial est capital : nous l'attendons depuis 5 ans !**

Dans les négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu que ce rendez-vous salarial ait lieu au début de l'année de 2016. Le texte prévoit que cette première négociation « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Pour la FSU, le premier des indicateurs économiques à considérer n'est pas la croissance, mais bien la réalité des besoins des ménages à partir de la réalité des prix. De juillet 2010 à décembre 2015, les prix à la consommation ont augmenté globalement de 5,7% (source : INSEE), de 6,1% pour l'alimentation et de 9,2% pour les loyers. Dans la même période le SMIC a été porté de 1365 € bruts en décembre 2010 à 1466,62 € en décembre 2015, soit une augmentation de 7,7 %.

Il est clair que la négociation doit déboucher sur une augmentation du point qui ne peut pas être que « symbolique », tant les pertes de pouvoir d'achat ont affecté les conditions de vie.

## **La situation faite aux plus de 5 millions d'agents publics est injuste !**

Constats :

Leur travail est mal reconnu et nombreux sont en difficulté pour en vivre correctement. La situation ainsi créée est néfaste à la Fonction publique (image, attractivité, ...). Elle est économiquement inefficace car n'est pas facteur de relance : les ménages limitent leurs dépenses, y compris celles nécessaires à leurs besoins. Cette politique, conduite sous l'égide de la « priorité à l'emploi », est un échec.

Selon l'INSEE, pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique a baissé de 0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013. Et cette tendance se poursuit. Plus de cinq années de gel de la valeur du point d'indice, après une décennie de faibles revalorisations, entraînent par rapport à 2000, une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.

Ce déclassement salarial pénalise notamment les jeunes moins bien rémunérés que leurs aînés au même moment de la



Les retraités de la FSU, dans la rue le 10 mars dernier



Les camarades du tout nouveau SNUITER-FSU, mobilisés le 17 mars

carrière. 20 % des agents sont rémunérés à un niveau voisin du SMIC. Parmi eux, beaucoup sont soumis à des temps partiels subis, et sont donc en situation de pauvreté. Le salaire médian des agents de la FPT est de 1659 € en 2013, quand il est de 1763 € dans le secteur privé. Les salaires enseignants sont en régression comparés à leur niveau de l'année 2000. Sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.

Du fait du développement de la part des primes, du refus de revaloriser les filières féminisées et des inégalités de carrières dont les femmes sont victimes, le salaire moyen dans la fonction publique des femmes est inférieur de 14% à celui des hommes (hors prise en compte des temps partiels et incomplets).

La réduction de la part de l'indiciaire dans les rémunérations, conjuguées à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.

### **Tout travail mérite reconnaissance !**

C'est aussi une reconnaissance de l'action et du rôle que joue la Fonction publique. Par ailleurs, les mesures contenues dans le protocole PPCR seraient vite obsolètes sans une politique de revalorisation régulière du point.

C'est possible : Plus de 7 milliards d'économie ont été réalisées depuis le gel du point, soit l'équivalent d'une hausse de 4 % de la valeur du point d'indice (moins que l'inflation). La Cour des Comptes, dans son rapport de juillet 2015, estime à 400 millions d'euros les dépenses rendues obligatoires du fait des conséquences du

gel (GIPA, relèvement du bas des grilles de catégorie C et B).

1 % d'augmentation représente près de 2 milliards sur les trois versants (source : Cour des Comptes), soit 11 % des crédits consacrés au Crédit d'impôt « Compétitivité-Emploi » pour 2016. Sans compter que le premier 1% a moins d'impact budgétaire et qu'il s'établit à 1,5 milliards : il faut en effet déduire les coûts relatifs aux mesures de maintien du pouvoir d'achat (mesures de relèvement des grilles, GIPA, etc.).

Le gouvernement s'est jusqu'ici privé d'une réelle réforme fiscale permettant de dégager les recettes nécessaires à l'action publique et à la solidarité, il est encore temps de le faire !

Nous demandons que la progression du point d'indice permette véritablement de compenser l'inflation. En 2016 : une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau. A programmer dès maintenant pour le début 2017 : une mesure qui permette d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012. C'est le moment pour le gouvernement d'assumer son attachement déclaré à la fonction publique. La FSU s'engage totalement pour obtenir enfin une amélioration réelle de nos salaires. Il va s'en dire que c'est ensemble que nous réussirons à imposer ces choix !

■ *Bernadette Groison, Secrétaire Générale de la FSU*

# CONVERGENCE SERVICES PUBLICS

Comme dans d'autres départements, nous avons mis en place dans le Val-de-Marne un collectif pour la défense et le développement des services publics. Depuis la création de ce collectif départemental, d'autres organisations nous ont rejoints. Il s'agit dans un premier temps de faire un bilan de la suppression de services publics dans les villes du département et d'estimer les besoins des usagers. Nous avons par exemple appris que les agences Pôle Emploi sont maintenant fermées au public l'après-midi: la rationalisation des dépenses publiques se fait au détriment des usagers. Ci-dessous vous pourrez lire le communiqué de création du collectif. Faites vivre le collectif : envoyez remarques et informations sur votre ville à [fsu94@orange.fr](mailto:fsu94@orange.fr)

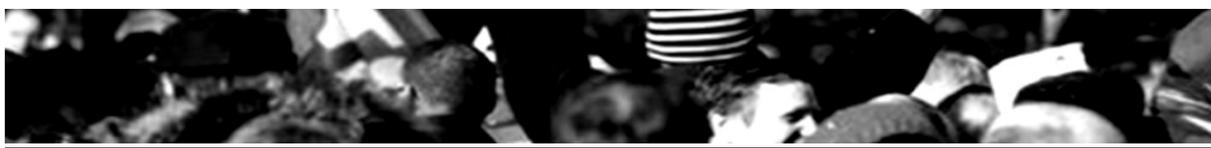


## POUR UNE ANNEE DE CONVERGENCE DES EXIGENCES ET DES LUTTES

Les attentats qui ont frappé Paris montrent le besoin de services publics pour la sécurité mais aussi dans les domaines de la santé, des banlieues, de la jeunesse et plus généralement pour créer ou recréer du lien social. Pourtant, l'austérité imposée depuis plusieurs années aux services de l'Etat comme aux collectivités locales du Val de Marne, se traduit par une mise à mal de tous les services publics présents dans le département. Cela entraîne des conditions de vie plus difficiles pour les habitants, ainsi qu'une dégradation des conditions de travail des personnels. Ce faisant, c'est le bien vivre ensemble qui est aussi fragilisé.

**C'est pourquoi, en accord avec l'appel de Guéret nous avons décidé de créer sur le Val de Marne un comité de défense et de développement des services publics.** Nous voulons à la fois nous opposer à la poursuite de leur démantèlement et débattre ensemble usagers, personnels et élus de ce que devront être les services publics du 21<sup>ème</sup> siècle pour répondre efficacement aux besoins de la population tout en assurant la survie de notre éco-système mis à mal par les intérêts privés.

**ADECR, CGT territoriaux, FSU territoriaux, Ensemble !, NPA, PG**



# PREPA RENTREE : 1er ET 2nd DEGRES

■ Dans le premier degré, « *Il manque 700 postes pour bien travailler* ». Le SNUipp-FSU tire la sonnette d'alarme pour la prochaine rentrée.

La carte scolaire est toujours un révélateur des politiques éducatives et montre, de fait, l'ambition réelle ou non qui est portée pour le système éducatif à travers des choix qualitatifs et quantitatifs sur les créations et suppressions de postes.

Le SNUipp-FSU 94 revendique haut et fort, avec les personnels du département, les syndicats et les fédérations de parents signataires du vœu porté au CDEN, l'amélioration des conditions d'enseignement des élèves et des personnels du Val de Marne.

La dotation de 67 postes pour le Val de Marne ne compense en rien les nombreuses suppressions de postes subies depuis des années. Les besoins de l'école pour faire face à l'enjeu de la réussite de tous les élèves nécessitent des moyens importants. Cette carte scolaire va à nouveau dégrader les conditions de travail déjà bien mises à mal par l'absence de formation continue et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le SNUipp-FSU a demandé lors de l'audience au ministère le 23 mars qu'une dotation supplémentaire exceptionnelle soit accordée pour le Val de Marne.

**Les écoles, enseignants et parents d'élèves restent mobilisés partout où cela est nécessaire pour obtenir des ouvertures et des annulations de fermetures.**



■ Dans le second degré, au regard des chiffres fournis par l'administration, l'évolution du nombre d'heures attribué aux élèves à la rentrée prochaine semble en infime progression. Mais les chiffres sont trompeurs et cette évolution recouvre en réalité la présence dans les dotations d'un complément dont seul le chef d'établissement a la connaissance. En Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), les élus FSU sont intervenus pour demander à la Directrice Académique le montant de cette dotation par collège, ce qui leur a été refusé !

Cette dotation entérine une réforme qui se traduit par un nouvel affaiblissement disciplinaire. En effet, l'accompagnement "personnalisé" (AP) et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) seront pris sur les horaires des disciplines. Dans ce cadre, les

enseignants se voient imposer de plus en plus de tâches sans contenu et vides de sens. A l'inverse, de nombreux projets et dispositifs existants dans lesquels des équipes sont investies seront remis en cause par cette contre réforme.

En ce qui concerne l'enseignement des langues, la carte élaborée au niveau académique ne peut nous satisfaire. 18 des 82 classes bilingues disparaissent en anglais-allemand. Seules deux en anglais-italien et une anglais-portugais sont maintenues. De nombreuses autres sont supprimées notamment en anglais-espagnol. Elles trouvaient pourtant toute leur justification au sein des établissements.

Nous continuons également de dénoncer le non respect des instances par l'administration : dans de trop nombreux établissements les procédures d'examen de la répartition des Dotations Horaires Globales (DHG) ont fait l'objet de passages en force. Souvent, ces passages en force se caractérisent par le non respect des phases de concertation, la réunion du Conseil d'Administration (CA) après la date de remontée des Tableaux de Répartition des Moyens (TRMD) par l'administration. La mise en place de la réforme du collège crispe encore la situation et accentue le non respect des instances démocratiques : chantage des chefs d'établissement à l'AP et EPI contre postes, refus de prendre en compte des contre-propositions de TRMD dans les instances. Les tensions et conflits se multiplient.

Nous constatons, de plus, des remplacements non faits. Lorsqu'ils existent, les personnels sont trop souvent peu ou non formés pour dispenser un enseignement de qualité. La question du recrutement s'impose. Pour la FSU elle passe par un pré-recrutement qui garantisse l'accès de tous les étudiants aux métiers de l'enseignement et une revalorisation sérieuse de la profession.

Bien au contraire, les personnels se voient imposer des formations de formatage à la réforme et aux nouveaux programmes qui doivent changer dans toutes les disciplines et tous les niveaux à la fois. Nous constatons qu'elles ne respectent pas les temps de travail des collègues et n'apportent pas de réponses aux multiples questions posées. A titre d'exemple, comment préparer les élèves au brevet alors que les modalités de cet examen ne sont pas encore définies. La réforme et sa mise en place à marche forcée entraînent une dérégulation complète. L'opposition est vive chez les collègues.

**Une réforme ne peut se faire sans l'assentiment des personnels qui la mettent en œuvre pour assurer une formation de qualité pour tous les élèves. Dans chaque établissement la bataille doit se poursuivre pour demander une abrogation de cette réforme, une réécriture des programmes et une reconsidération du diplôme du brevet.**

